

PARTI DES TRAVAILLEURS

30 dirigeants nationalistes togolais à retenir parmi les artisans de la victoire électorale de l'« Ablodé ! », le 27 avril 1958.

(08) Laurent DJAGBA :

l'inoubliable martyr, resté fidèle au nationalisme togolais

LAURENT DJAGBA est né en 1926 à Batambouaré, dans la région de Dapaong.

Dans l'hommage que lui a rendu son fils Gilbert sous le titre : « Laurent DJAGBA : le politique et le père » et dont nous citons ci-après de larges extraits, nous apprenons à son propos que :

« Son père, Djagba TOUOL et sa mère Damipi KOUOG étaient de paisibles paysans pétris à l'école de la dignité, du travail bien fait et du respect des valeurs ancestrales.

Au nom des ancêtres, Djagba TOUOL refusera que son fils soit scolarisé. Il est vrai qu'il n'avait pas tellement aimé les méthodes de l'administration coloniale qui n'avait fait aucun effort pour sensibiliser les familles à la nécessité d'envoyer les enfants à l'école, mais s'était contentée de s'appuyer sur les chefs traditionnels pour qu'ils leur réquisitionnent au moins un enfant par famille.

Surpris par une première tentative de lui prendre son fils Laurent pour l'école, il dut se résoudre à le voir partir. Le temps des premières vacances scolaires fut mis à profit pour prendre sa revanche. Djagba TOUOL déménagea de nuit avec toute sa famille pour aller élire domicile en pleine forêt à quarante kilomètres de là, à quelques lieues de la frontière avec le Burkina Faso, à l'époque Haute-Volta.

Mais le bref passage de son fils à l'école avait été si remarqué que les pères de l'Eglise envoyèrent un catéchiste du nom de Barsouni pour le retrouver et le ramener à l'école. Au grand dam de Djagba TOUOL, qui avait été surpris par la manœuvre. (...)

Un homme lucide et travailleur

Mais Laurent DJAGBA n'était pas homme à accepter l'arbitraire. L'arbitraire, pour lui, c'était la paresse et l'oisiveté. Dès son enfance, il s'illustra par son ardeur au travail dans les champs. Raison pour laquelle son père ne voulait pas le laisser partir à l'école. Pendant les saisons sèches, il était artisan et fabriquait des chapeaux, des porte-monnaies et autres objets en paille, qu'il revendait au marché.

A la Société Indigène de prévoyance (SIP) où il commença sa vie active à la fin des années 40, dans la caserne des garde-cerclé où il fut ordonnance du colonel LEGAGUE, DJAGBA Laurent travaillait consciencieusement. Pour lui, l'arbitraire c'était aussi la routine, le refus du progrès. Aussi travaillera-t-il à embrasser une nouvelle carrière et à devenir greffier du tribunal de Lomé au milieu des années 50.

L'arbitraire, c'était encore la colonisation, contre laquelle il s'engagea dans les années 50. »

Syndicaliste, il fut membre et plus tard Secrétaire général du Syndicat des agents de la Fonction publique affilié à la Confédération régionale africaine des travailleurs croyants.

« A cette époque, avec un club d'amis comme le Chef DOBLI de Korbongou, BAKO Boukari, Martin SANKAREDJA qui deviendra ministre de l'Education nationale sous le Président OLYMPIO, Raphaël JIMONGOU, Joseph NAHM



TCHOUGLI, Pierre NAHM TCHOUGLI, Chomoko MOURRAY, TIEM Mama, Youma MOGORE, Nangbog BARNABO, Djayouri de Bogou, il s'intéressera vivement à la politique. »

Comme militant et responsable politique, Laurent DJAGBA adhéra au Comité de l'Unité togolaise et fut élu aux élections législatives du 27 avril 1958 comme le plus jeune député de Dapaong.

« Il est alors élu dans une circonscription électorale dont il n'est pas originaire, l'actuelle préfecture de Tandjoaré. »

A l'Assemblée, il joua un rôle de premier plan, devenant son questeur (trésorier), tout en étant membre de sa Commission des Affaires étrangères et de Défense, du Bureau central et de la Commission des hôpitaux de l'administration publique.

« En visitant régulièrement sa tante Kondoutouol mariée au chef SAMBIANI de Bombouaka, père de l'actuel Chef, il s'y était fait de solides amis comme les BARNABO à Nano, les LAMBONI, famille de feu le Ministre Barthélémi LAMBONI à Nandoga, les DJAYOURI à Bouogou. Tous lui apportèrent un soutien sans faille pour son étonnante victoire.

Son engagement politique sera empreint d'une grande lucidité. Lucidité dans les relations tolérantes qu'il savait entretenir avec les autres. Cette lucidité s'est traduite par une attitude politique, où l'ambition personnelle cédait la place à un esprit d'équipe. Firmin ABALO, que j'ai rencontré quelques années avant sa mort a rappelé avec émotion ces instants d'amitié qu'ils ont partagés et au cours desquels, ils allaient se servir en toute confiance, directement dans la cuisine, les plats ou sauces qu'ils voulaient, quand ils se rendaient visite. Avant que la politique ne les sépare avec l'emprisonnement des militants de la JUVENTO.

Oui ! Si Laurent DJAGBA peut être considéré comme un grand homme, c'est pour avoir su prendre les initiatives qui ont permis la constitution d'une véritable équipe d'hommes politiques engagés au service du développement de la circonscription de Dapaong qui recouvrait à l'époque l'actuelle préfecture de Tone, celle de Tandjoaré, celle de Mandouri. Alors que sa grande amitié avec Sylvanus OLYMPIO aurait pu lui permettre d'assouvir ses ambitions personnelles, il se contenta du poste de questeur à l'Assemblée Nationale pour travailler à l'élection du Chef DOBLI à la vice-présidence de ladite Assemblée. C'est encore lui qui conseilla au Président OLYMPIO de ne pas nommer un ministre parmi les cinq députés de Dapaong, mais de choisir une autre personnalité moba pour son gouvernement. Car, pensait-il, l'esprit d'équipe que les députés de Dapaong avaient réussi à instaurer entre eux risquait de se briser à cause d'une déplorable jalousie si l'un d'entre eux venait à entrer au gouvernement. Alors que s'il leur était donné de pouvoir choisir une autre personnalité que le Président nomme, ils prendraient davantage conscience de leur importance en tant qu'élus du peuple. Leur choix se porta sur Martin SANKAREDJA, décédé le 9 mars 2005. Celui-ci devint ministre de l'Education Nationale élargissant ainsi le club des hommes politiques soucieux du bien-être et du développement de leur région et de leur pays.

Sa lucidité se doublait d'une fidélité sans faille au parti du CUT et à son leader Sylvanus OLYMPIO, à telle enseigne que le coup d'Etat du 13 janvier 1963 fut pour lui un véritable supplice. »

Après le coup d'Etat de 1963, DJAGBA a perdu son siège à l'Assemblée et a été considérablement marginalisé.

« Il sera de ceux qui refuseront toute collaboration pour ne pas dire compromission dans le cadre du gouvernement d'union nationale imaginé par les putschistes.

Ce refus de composer lui vaudra deux emprisonnements de huit mois chacun entre 1963 et 1966. Sa première arrestation eut lieu en février 1963 alors qu'il discutait avec son ami Ernest GASSOU, tard dans la nuit, sur la stratégie que le CUT devrait adopter face à la situation née du 13 janvier. Comble de cynisme, le militaire qui conduisit le groupe venu l'arrêter avec son ami GASSOU était un de ses cousins, qu'il avait fait venir à Lomé, dont il s'était occupé, qu'il avait aidé à intégrer l'armée dans les années 50. Mais, disait-il, il n'y est pour rien, ce sont ceux qui veulent pourrir la situation dans ce pays qui imaginent un tel stratagème pour briser la solidarité dans les familles.

Une fidélité à toute épreuve

Les deux emprisonnements ne le changèrent pas. Et, le 21 novembre 1966, quand le peuple descendit dans les rues de Lomé pour réclamer la démission du Président GRUNITZKY et la restitution du pouvoir au CUT, il était parmi les meneurs. Il sera encore arrêté cette fois-ci devant Nangbog BARNABO qui était venu ce soir-là le saluer à la maison et, certainement, pour faire le point des événements du 21 novembre. Il sera libéré le 13 janvier 1967, quand l'armée renversa le Président GRUNITZKY.

Eyadéma, qui accède au pouvoir tente alors de faire de lui un ami. Il le fait d'abord entrer, en 1968, au Comité Constitutionnel chargé d'élaborer une nouvelle constitution pour le Togo. Ce comité sera discrètement dissous parce qu'il refusa de proposer le parti unique, comme le souhaitait le président. Il lui proposera ensuite d'entrer dans son gouvernement. Eyadéma sollicite pour cela les bons offices de feu Emile NASR qui, comme ses frères et sœurs, était un grand ami de Laurent DJAGBA. Non seulement le refus de devenir ministre fut catégorique, mais il fut assorti d'une téméraire explication : « Je ne sais pas trahir. Et puis, vous aviez des solutions spéciales pour faire mieux que nous. Mettez-les en œuvre pour que nous voyions à quoi elles ressemblent et quels en seront les résultats. En tout cas, ne

comptez pas sur moi pour m'associer à vous pour qu'en cas de difficultés, je sois le bouc émissaire », dira-t-il en substance au président Eyadéma.

Certains de ses amis de l'époque à qui il raconta cette rencontre lui conseillèrent de quitter le pays car, somme bien des présidents tout nouvellement parvenus au pouvoir, le lieutenant colonel Eyadéma n'acceptait pas qu'on lui tienne tête, qu'on se mette en travers de ses projets. DJAGBA Laurent n'écouterait pas ce conseil et continuera à mener sa petite vie de greffier au tribunal. Mais pour beaucoup de ses amis, son destin était scellé car il ne faisait plus l'ombre d'un doute qu'Eyadéma attendait le moment opportun pour le frapper pour sa témérité. Surtout qu'il voulait avoir toute la partie nord du pays dans sa poche et qu'il ne pouvait pas tolérer un comportement qui y limitait son autorité. Pour l'exemple, qui dissuaderait d'autres vellétés de liberté ou de fidélité à Sylvanus OLYMPIO dans le nord, il lui fallait frapper DJAGBA Laurent. L'occasion lui fut donnée de prendre cette revanche avec le complot du 8 août 1970. »

On l'accusa d'implication dans l'affaire de ce « *Complot du 8 août 1970* » fomentée, trois ans après l'arrivée au pouvoir d'Eyadéma, pour détruire le CUT et le reste des membres de sa direction qui, restés fidèles à leurs idéaux, n'avaient pas pris le chemin de l'exil après l'assassinat de Sylvanus OLYMPIO.

Alors qu'ils étaient simplement en réunion au domicile d'un des leurs, ce 8 août 1970, des militants du CUT virent débarquer inopinément un commando de militaires venus pour les arrêter sous l'accusation de préparer une « *tentative de coup d'Etat* ». Au cours de cette descente, ils abattaient froidement et sommairement le propriétaire des lieux, Clément KOLOR, et proclamèrent par la suite qu'il aurait tenté de « *prendre la fuite* ».

Le régime du parti unique RPT qu'on venait tout juste de constituer huit mois auparavant, au congrès des 28 au 30 novembre 1969, dénonça l'action de militants des partis politiques qui avaient été frappés de dissolution lors du coup d'Etat du 13 janvier 1967. Le CUT principalement et Noë KUTUKLUI, un de ses anciens dirigeants réfugié au Bénin, furent tout particulièrement mis en cause. On accusa cet ancien compagnon de Sylvanus OLYMPIO d'être le cerveau de ce « *complot* » pour lequel on prétendit qu'il était question de prendre le contrôle des institutions gouvernementales et d'appeler à un soulèvement des populations contre le régime d'Eyadéma dans les régions méridionales du Togo.

Suite à l'exécution sommaire de la nuit du 8 août 1970, un état de siège non officiellement déclaré fut mis en place par la dictature d'Eyadéma qui déclencha une vague répressive terrible contre les militants nationalistes, organisant des arrestations massives dans leurs rangs.

Ce fut alors que Laurent DJAGBA, ancien député du CUT, fut arrêté et détenu avec d'autres anciens militants et dirigeants du CUT comme lui.

Le 11 septembre 1970, une juridiction d'exception : une « *Cour de sûreté de l'Etat* » fut spécialement instituée pour juger les prétendus « *auteurs de la récente tentative de coup d'Etat* » indexés par les proclamations officielles.

Une parodie de procès se tint à partir du 25 novembre 1970 pour juger les 27 accusés parmi lesquels on comptait notamment, outre des non togolais (dahoméens et ghanéens), les anciens ministres de l'Intérieur des anciens régimes tant de Sylvanus OLYMPIO que de Nicolas GRUNITZKY, le Commissaire de Police Jean Alexandre OSSEYI, les anciens députés du CUT Laurent DJAGBA et Marc ATIDEPE (et Clément KOLOR qui avait été sommairement abattu).

Lors des audiences publiques qui eurent lieu, les avocats des accusés, pourtant commis d'office, réussirent à mettre en évidence les machinations et le rôle trouble joué par l'agent provocateur Lolé Mamiyabé. Ils dénoncèrent avec tellement de perspicacité les nombreuses irrégularités qui émaillèrent toute la procédure judiciaire qu'ils réussirent à démasquer ce procès pour ce qu'il était en réalité : une grossière mascarade judiciaire. Puis, à un moment où ils réussirent à démontrer qu'il était impossible de dire le droit dans le cadre de ce procès, ils quittèrent la salle d'audience en signe de protestation et reçurent, de façon inattendue, le soutien implicite de certains magistrats togolais assistant au procès qui quittèrent la salle à leur suite.

La réaction du pouvoir RPT, terrible, ne tarda pas à s'abattre : le 10 décembre 1970, sept magistrats (Georges LAWSON, Ignace AJAVON, Oswald BANERMAN, Gabriel AKAKPO, Franck GABA, Blaise PEDANOU, Lucien Bébi OLYMPIO alors procureur de la Cour suprême) furent sanctionnés par un Conseil des ministres extraordinaire élargi au Bureau politique du RPT pour avoir « *manifesté leur solidarité avec les avocats des comploteurs du 8 août* » en quittant la salle d'audience à leur suite.

Entre-temps, le 1^{er} décembre 1970, la Cour de sûreté de l'Etat avait rendu son verdict en annonçant les condamnations dans cette affaire de « *Complot du 8 août* ». Parmi les condamnés : Me Noë KUTUKLUI, condamné à 20 ans de détention par contumace sans que, paradoxalement, son extradition du Dahomey (actuel Bénin) où il s'était exilé ne soit réclamée ; l'officier de Police Jean-Alexandre OSSEYI, condamné à 10 ans de détention ; cinq autres personnes, jugées par contumace, ont été condamnées à 20 ans de détention ; six autres accusés dont Laurent DJAGBA et Marc ATIDEPE, anciens députés, ont été condamnés à 10 ans de détention ; sept à 5 ans de détention ; un à 3 ans et un à 6 mois.

« Condamné à dix ans de prison, (Laurent DJAGBA) sera détenu avec ses amis au Camp militaire de Tokoin où, quotidiennement, il subissait un supplice. A tel point que, rapportera un de ses amis qui eut la chance de sortir de prison,

DJAGBA Laurent voyait chaque jour sa mort s'approcher. Quand cette affreuse éventualité commença à être pour lui une évidence, sa préoccupation constante fut ses enfants, 17 au total, dont l'aîné n'avait alors que 18 ans.

C'est cet amour du père soucieux de ses enfants, qui explique que cette forte personnalité ait accepté de mimer l'acte sexuel sur le sol quand Eyadéma, déjà grisé par le pouvoir, se croyait tout permis. DJAGBA Laurent accepta cette humiliation pour avoir la vie sauve pour ses enfants. Mais la machine à tuer, inaugurée le 13 janvier 1963, ne sut pas s'arrêter. »

Sur les condamnés du 1^{er} décembre 1970, Laurent DJAGBA, Jean Alexandre OSSEYI et TCHANKOUM sont morts en détention suite à leurs tortures. Le régime déclara alors qu'ils étaient « *morts par collapsus circulatoire* » alors qu'il s'agissait d'exécutions extrajudiciaires sommaires. Les rescapés de cette machination politico-judiciaire, dont le Docteur FIADJOE, seront, quant à eux, amnistiés et relâchés deux ans plus tard, en 1972.

C'est la nuit de la St Sylvestre, celle du 31 décembre 1970 au 1^{er} janvier 1971, que Laurent DJAGBA lui, fut assassiné en prison.

L'assassinat : « Les coups étaient administrés à la manière des femmes qui pilent, à trois, de l'igname dans un mortier »

Dans sa communication à la Conférence nationale de juillet – août 1991, Marc ATIDEPE, qui a été arrêté et conjointement détenu avec lui dans les mêmes circonstances, a raconté les horribles conditions dans lesquelles il a été assassiné comme suit :

« Le soir (du 31 décembre 1970), vers 22 heures, une escouade de soldats, sous le commandement du Commandant ADEWUI, assisté du Capitaine LAWANI et du Lieutenant GNEHOU, revinrent à la prison ; l'émoi était très grand. Chacun se demandait ce qui allait se passer. Eh bien, ce que l'on craignait depuis six mois devait se produire. Les officiers sortirent une liste et les appels commencèrent. Le premier appelé était, comme il fallait s'y attendre, mon très cher ami DJAGBA. Il fut déshabillé et, couché par terre, à plat ventre, quatre soldats immobilisèrent chacun, un de ses membres, en y appuyant fortement leurs pieds chaussés de godasses ; une fois cette immobilisation réalisée, trois autres militaires se livrèrent, à cœur joie, à des bastonnades continues. Les coups étaient administrés les uns après les autres, à la manière des femmes qui pilent, à trois, de l'igname dans un mortier. Cela, vous en doutez, ne laissait aucun moment de répit au supplicié. Il criait fort, très fort ; ses cris étaient déchirants, puis progressivement baissaient pour finir par s'éteindre. Mon ami était mort ; il n'avait pu supporter plus longtemps ces bastonnades parce que, depuis six mois, il était soumis à ce genre de torture, au moins une fois par jour. »

Pour sa part, l'hommage de Gilbert DJAGBA, le fils, précise encore :

« Torturé à mort, (Laurent DJAGBA a été) enterré dans un endroit jusqu'ici inconnu de la famille, un crime fut commis sur l'homme politique qui avait une si haute idée de la politique qu'il ne s'attendait pas dans ce domaine à des monstruosité comme celles qui l'ont humilié et tué. Un crime fut également commis contre le père de famille qu'on ne sut pas comprendre. Imaginez les juifs assassinant Saint Pierre bien qu'il ait renié Jésus. Voilà résumé, toutes proportions gardées, un aspect du crime qui fut commis contre DJAGBA Laurent.

Quand on ne sait pas comprendre un père de famille, c'est-à-dire le langage de l'amour, de quelle nation peut-on être le père ? Eyadéma est allé aujourd'hui dans ce pays où il l'envoya en 1971. Et son fils parle de réconciliation. De son vivant, Laurent DJAGBA était un homme qui savait sauvegarder les relations fraternelles et amicales entre les gens. La manière dont certains de ses adversaires politiques ou certains des responsables politiques du règne Eyadéma ont parlé de lui ne laisse aucun doute sur cet aspect de sa personnalité. Il a été en effet surpris par la méchanceté parce qu'il n'était pas méchant et qu'il ne s'imaginait pas qu'on puisse l'être au point de l'humilier et de le tuer. »

A Laurent DJAGBA, les démocrates togolais ne doivent cesser de rendre un hommage déférent, lui qu'on fit mourir parce qu'on lui a jamais pardonné – ainsi qu'à d'autres de ses compagnons – que, originaire du septentrion, il n'a jamais cessé de rester fidèlement attaché à la cause du nationalisme togolais, raison pour laquelle il a toujours refusé de suivre ceux qui l'appelaient à diviser les peuples du Togo entre un « Sud » et un « Nord ».

Lomé, le 7 avril 2008
Pour le Parti des travailleurs
Le Secrétaire chargé de la coordination

Claude AMEGANVI